

12 décembre 2012. Après avoir conclu un déplacement d'une semaine en République centrafricaine (RCA), la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles en conflit, Zainab Hawa Bangura, a annoncé mercredi la signature de deux accords avec les principales parties prenantes au processus de paix dans ce pays.

« J'ai choisi d'effectuer ma première visite en République centrafricaine pour attirer l'attention sur la situation dans ce pays et faire en sorte que la communauté internationale ne l'oublie pas. Nous voulons faire avancer notre coopération avec la République centrafricaine. Aussi, j'espère et crois sincèrement que le communiqué conjoint avec le gouvernement ainsi que les engagements spécifiques pris par des groupes armés serviront comme de bons outils à cet égard », a déclaré Mme Bangura.

Le communiqué conjoint énumère les engagements qui portent sur la lutte contre l'impunité pour les violences sexuelles, en veillant à la protection des femmes, des garçons et des filles contre la violence sexuelle dans le cadre d'un suivi efficace de l'accord de paix, et un soutien accru pour les services aux survivants.

Le second accord est un communiqué conjoint de la Commission du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de pilotage (DDR), composé de représentants du gouvernement, de groupes armés, de l'ONU, et d'autres membres de la communauté internationale. Un des points clef de cet accord exige que les groupes politico-militaires doivent identifier et libérer immédiatement les groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants.

Lors de sa visite, Mme Bangura a rencontré le Président François Bozizé, le Premier Ministre et

plusieurs membres du gouvernement, ainsi que des victimes de violences sexuelles, des groupes de femmes et des femmes parlementaires. La Représentante Spéciale s'est également entretenue avec les dirigeants des groupes armés parties à l'accord de paix, avec le Haut Commissariat national aux droits de l'homme, la direction de l'armée nationale et la police et plusieurs ONG. Elle s'est également rendue dans deux régions à l'intérieur du pays – Bria et Paoua.

« Les femmes de ces deux régions m'ont dit qu'elles voulaient la paix et la sécurité, que les groupes armés soient désarmés et les femmes et enfants faits prisonniers libérés. Ces derniers en ont assez de la guerre et de la violence et reconnaissent qu'en l'absence de paix ils ne peuvent pas reconstruire leur vie », a souligné la Représentante spéciale.

Les conflits liés aux violences sexuelles en RCA représentent un problème important. Des incidents ont été signalés en particulier dans les zones contrôlées par les groupes politico-militaires et où d'autres forces armées et des bandits sont présents. Les femmes et enfants sont toujours détenus et abusés sexuellement. Il y a aussi de sérieuses préoccupations concernant les groupes armés externes, tels que l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) et des éléments du Tchad en République centrafricaine.

Il est également évident que les victimes et les survivants de viols et d'autres formes de violences sexuelles ne veulent pas parler de ce qu'ils ont subi. La culture de la stigmatisation, le silence et le déni qui entoure cette question décourage les survivantes à demander de l'aide, même lorsque les services existent.

« Ce n'est pas les femmes qui ont été victimes de mauvais traitements qui devraient avoir honte, mais leurs auteurs. C'est pourquoi nous devons lutter contre l'impunité pour tous les crimes de violence sexuelle en République centrafricaine. Nous veillerons à ce que les auteurs soient tenus pour responsables de leurs actes et nous ne les laisserons pas s'échapper », a déclaré Mme Bangura.

« La RCA a besoin de paix, de sécurité et de développement économique. Ces éléments ne sont pas seulement liés, mais se renforcent mutuellement. Et c'est pourquoi l'accord de paix est crucial pour ce pays. Donc, s'il y a une violation par une quelconque partie à l'accord de paix, je n'hésiterai pas à utiliser les outils qui m'ont été données par le Conseil de sécurité de l'ONU. Il s'agit notamment de les dénoncer, de les recommander pour des sanctions devant le Conseil de Sécurité et de les référer à la Cour pénale internationale », a ajouté Mme Bangura en conclusion.